

## **Le comité bilan des négociations<sup>1</sup> du SEECM présente :**

### **Un bilan local<sup>2</sup> des négociations nationales !**

Il y a maintenant deux ans (septembre et octobre 2014), nous nous penchions en assemblée générale sur les demandes qui seraient formulées pour la négociation de notre prochaine convention collective. À ce moment, il nous était permis d'espérer que nos conditions de travail ainsi que notre rémunération s'amélioreraient par le jeu de la négociation du secteur public. Cependant, les doutes planaient et s'exprimaient déjà parmi les membres. Serait-il vraiment possible de faire ce rattrapage salarial (pourtant nécessaire et légitime) dans le cadre financier de ce gouvernement austéritaire? Plus largement, le combat que nous amorçons allait-il se résumer à une simple défense de certains acquis ou prendrait-il la forme d'une affirmation en faveur d'un cadre de travail plus juste? Et qu'arriverait-il si, en cours de route, on se trouvait placé face au choix de soutenir les professeurs précaires ou de mettre l'accent sur la question salariale?

Nous ne ferons pas ici une analyse comparative des demandes initiales et du résultat final, cela fut fait lors des assemblées. Mentionnons simplement que les résultats furent jugés insatisfaisants par les membres du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency (SEECM) qui ont choisi de rejeter les deux ententes de principe à 79 % lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2016. Bien des absences dans les ententes expliquent ces rejets, parmi lesquelles nous pourrions retenir : le peu de prises pour contrer la précarité et protéger les chargées et chargés de cours à la formation continue ainsi que des hausses salariales inférieures, encore une fois, aux variations annuelles moyennes de l'indice des prix à la consommation. À cela peut s'ajouter que les mesures qui se voulaient compensatoires nous ont semblé venues de nulle part; le déplacement d'ETC (équivalent temps complet) du régulier à la formation continue pour créer des charges sans garantie ainsi que les maigres ressources hors convention pour soutenir la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) n'ont guère convaincu.

---

<sup>1</sup> Le comité bilan de la négociation a été formé et ses membres y ont été élus en assemblée générale le 8 mars 2016.

<sup>2</sup> Ce bilan local fut à l'assemblée générale extraordinaire le 27 septembre 2016 pour adoption. Il s'agit ici de la version tel qu'amendée adoptée à l'unanimité durant cette instance.

Les propositions suivantes, également adoptées à l'unanimité, l'accompagnent :

- Que le SEECM adopte le bilan local des négociations du secteur public tel qu'amendé.
- Que ce bilan local des négociations du secteur public soit transmis aux comités exécutifs de la FNEEQ et de la CSN et qu'il soit annexé au bilan national que produira la FNEEQ.
- Que le SEECM mandate le comité bilan et le comité exécutif d'harmoniser le texte du bilan.

Si, pour les membres du SEECM, les ententes ne furent pas à la hauteur, le processus même de ces négociations fut souvent questionné, incompris, laissant au fil de chacune des nombreuses assemblées générales et des développements nationaux un arrière-goût amer qui persiste toujours aujourd'hui. Outre l'impossibilité de crier victoire lorsque les gains ne se traduisent qu'en « blocages de reculs », les écueils majeurs de ces négociations furent certainement l'impression d'une démocratie confisquée et d'une centralisation des décisions qui ont créé un nuage opaque entre la « tête dirigeante » et la « base ». Nous croyons qu'au moins quatre grands thèmes sont importants à discuter pour comprendre les dynamiques qui ont déçu lors de la dernière négociation, soit : la démocratie syndicale; la lutte à l'austérité; la mobilisation, les actions et l'exercice de grève; ainsi que les médias et les communications.

Nous les aborderons donc ici en tentant de rendre compte de l'expérience locale du SEECM dans cette large dynamique qu'est une négociation nationale. Nous croyons que les perspectives qui en découlent et qui se traduiront en recommandations pourront mettre de l'eau au moulin du mouvement de redynamisation de la démocratie syndicale souhaitée lors du 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN<sup>3</sup> (2014). L'assemblée générale du SEECM souhaite par la présente dégager un bilan de la dernière négociation qui permette de préparer une négociation qui nous ressemble et rassemble des éléments porteurs pour 2020.

## **Démocratie syndicale**

« Le renouvellement de la convention collective est un événement majeur dans la vie syndicale : c'est le moment où l'on cherche à améliorer durablement les conditions de travail des membres et à résoudre les problèmes vécus en cours d'application de la convention collective. [...]L'assemblée générale demeure incontournable car elle permet de prendre le pouls des membres et de réajuster le tir. »<sup>4</sup> C'est sur cette base, nous semble-t-il, que devraient s'amorcer et se dérouler nos négociations. Malheureusement,

---

<sup>3</sup> Extrait des propositions adoptées lors du 64<sup>e</sup> Congrès CSN ([http://www.cmm-csn.qc.ca/c/document\\_library/get\\_file?uuid=accba739-2695-434a-9777-52ce2f04717c&groupId=10137](http://www.cmm-csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=accba739-2695-434a-9777-52ce2f04717c&groupId=10137)) : 11. Redynamiser la vie syndicale 11.3 Que les syndicats se fixent des objectifs ambitieux de participation des membres à toutes

les étapes du processus de renouvellement ou de négociation de la convention collective et que les fédérations et les conseils centraux les appuient dans la réalisation de ces objectifs.

11.4 Que la CSN mette sur pied un groupe de travail dont les membres seront nommés par le bureau confédéral et qui aura pour mandat :

a) d'organiser une réflexion et des discussions sur des expériences participatives et délibératives inspirantes;  
b) d'évaluer à partir de cette réflexion notre fonctionnement et nos pratiques démocratiques;  
c) de produire un rapport et de faire des recommandations au conseil confédéral d'ici septembre 2016.

<sup>4</sup> FNEEQ (2011). *Bienvenue au comité exécutif*. Repéré à <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/BienvenueComExec.pdf>

le manque de consultation s'est fait ressentir à tous les niveaux ou moments, et ce, dès le début. Une illustration éloquentes? Lors de la négociation de 2010, l'assemblée générale a été consultée le 10 mars 2009 et s'est prononcée en faveur de la mise en place d'un Front commun:

Que l'Assemblée générale mandate ses représentantes et ses représentants pour travailler à la mise en place d'un Front syndical large pour la prochaine ronde de négociations, incluant un protocole de non-marouflage entre les organisations membres (CSN-FTQ-SISP) et un premier cadre stratégique basé sur les volontés communes suivantes à soumettre aux assemblées générales.

- 1) Mise en route rapide des négociations, pour viser idéalement un règlement avant l'échéance des décrets (mars 2010);
  - a) élaboration du calendrier de préparation, de consultation et de négociation selon cette orientation;
  - b) tenue d'une conférence préparatoire avec le Conseil du trésor au printemps 2009;
  - c) harmonisation finale des demandes en septembre 2009;
  - d) dépôt des demandes sectorielles et communes au plus tard le 30 octobre 2009.
- 2) Négociations sur des objets ciblés;
- 3) Consultations simultanées des syndicats affiliés aux organisations membres du Front syndical, sur les objets de négociation de la table centrale au printemps 2009 et sur les demandes sectorielles tôt à l'automne;
- 4) Mise en place d'un plan de communication conjoint visant la valorisation des services publics et des travailleuses et travailleurs qui y oeuvrent ainsi que l'élaboration d'actions communes afin de mener à bien cette négociation;
- 5) élaboration d'un plan stratégique de lutte à la hauteur des objectifs à atteindre incluant des moyens d'action appropriés selon l'attitude gouvernementale. Que ce plan soit soumis aux assemblées avant la mi-décembre 2009.
- 6) Mise en place du réseau des responsables locaux à l'action et à l'information.

Contrairement à la précédente période de négociation, il n'y aura pas eu de vote clair pour établir un Front commun duquel nous pourrions être<sup>5</sup>. C'est plutôt avec grand étonnement que l'assemblée générale a été informée de son adhésion à ce dernier. Cela ne signifie pas que nous n'aurions pas été de ce large rassemblement, mais l'adhésion aurait été bien plus significative si elle était venue d'une discussion dans chacune des assemblées générales des syndicats du Front Commun.

---

<sup>5</sup> Comme en témoigne cet extrait du procès-verbal du regroupement cégep de la FNEEQ qui n'aura voté que ceci en octobre 2013 : «Que le regroupement cégep de la FNEEQ confie un mandat d'exploration au CCSPP-CSN en vue de former, avec les autres organisations syndicales, une alliance tenant compte de nos orientations de négociation et de notre analyse de la conjoncture contenues dans *Les services publics : une vision pour le Québec.*»

Tout de même, les assemblées furent nombreuses au SEECM, tant en amont que pendant le processus de négociation. Si la qualité de la participation locale fut digne de mention, il est dommage de voir qu'au fil des séances, bien des propositions que nous avons adoptées ne purent même pas être ramenées sur d'autres instances, les décisions prises en haut lieu nous échappant. Par exemple, les membres de l'assemblée générale ont proposé plusieurs amendements pour ramener des demandes en lien avec le cahier sectoriel. Au moment de porter ces amendements en Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC)<sup>6</sup>, le comité exécutif du SEECM a plutôt été informé par le comité de négociation et son porte-parole que la quasi-totalité des demandes avait été retirée à la table sectorielle. Aurait-il fallu présager dès lors ce qui allait suivre ultérieurement, à savoir que les jours de grève nationale du mois de décembre seraient suspendus par une autre décision unilatérale? Il est triste de penser que nous devons envisager notre engagement syndical avec autant de méfiance.

### **Table centrale**

Nous retenons de la consultation sur le cahier de demandes de la table centrale qu'il n'y avait pas de possibilité d'amendements et que la structure décisionnelle était trop verticale pour permettre à des propositions locales, différentes, d'y cheminer.

Plusieurs problèmes sont survenus en lien avec l'adhésion au Front commun. Certains de ces problèmes étaient d'ordre structurel tandis que d'autres étaient plutôt d'ordre idéologique, particulièrement au sujet des demandes à la table centrale. Notons tout d'abord que la décision de prioriser les demandes salariales fût prise par les dirigeants politiques du Front commun. L'assemblée générale s'est majoritairement dite en faveur des propositions du Front commun concernant les demandes salariales, et l'ensemble s'y est donc rallié. Mentionnons tout de même que de nombreuses interventions relevaient des malaises sur ce thème, notamment sur l'association d'une portion de l'augmentation salariale à l'augmentation de l'indice du PIB. De plus, l'assemblée jugeait important, tant stratégiquement qu'idéologiquement, de porter aussi des priorités sectorielles : contrer la précarité; obtenir des gains pour les chargées et chargés de cours à la formation continue et injecter des ressources pour alléger notre tâche.

La révision à la baisse des paramètres salariaux en plus de l'acceptation de montants forfaitaires a aussi été fortement dénoncée par les membres de l'assemblée. Au moment

---

<sup>6</sup> Le 24 octobre 2014, «les délégué-es des 60 syndicats ont adopté un protocole d'alliance et un cahier des demandes sectorielles commun, faisant ainsi naître l'alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC). Le protocole de l'ASPPC prévoit un comité de négociation conjoint et une instance décisionnelle commune qui se réunira pour discuter et pour prendre toutes les décisions relatives à la négociation sectorielle.» (FNEEQ (10 novembre 2014). *Info-Négo : une alliance historique*.

de se prononcer sur l'entente de principe, des membres ont aussi relevé le triste sort réservé aux plus bas salarié-es oeuvrant dans les services publics dont l'augmentation salariale était insignifiante.

De plus, l'obtention du rangement 23, intimement lié à l'entérinement des deux ententes, soit celle de la table sectorielle et celle de la table centrale, a vivement choqué les membres de l'assemblée générale du SEECM. Il s'agissait d'une question qui aurait dû être réglée hors des négociations de la convention collective dans le cadre des travaux sur la relativité salariale attendus depuis le règlement sur l'équité. Rappelons qu'à l'automne 2013, la campagne de Rangement 21 avait d'ailleurs pour but de mettre de la pression sur le Conseil du Trésor pour que les travaux aboutissent enfin. À ceci, ajoutons que le comité de négociation n'avait jamais sollicité de mandat pour aborder ce thème durant la ronde de négociation et précisons que les paramètres de la relativité ont été, eux aussi, négociés sans mandat par nos représentantes et représentants, à la baisse de surcroît. Il est déplorable que les ajustements salariaux ne soient que pour 2019, ce qui les retarde de quelques années par rapport à l'admission des professeures et professeurs de cégep au rangement 23. Dénonçons également que ces montants seront versés à la veille de la prochaine ronde de négociations.

Les choix effectués en cours de négociations, tant sur le plan des demandes initiales que sur le plan de l'abandon ou de la diminution marquée de celles-ci, avaient de quoi décevoir. Ajoutons à cela la structure décisionnelle opaque du Front commun, le manque de consultations, les nombreuses décisions prises unilatéralement par les «hauts dirigeants» syndicaux, et le manque d'informations : les éléments étaient rassemblés pour susciter l'indignation des membres du SEECM et exacerber le sentiment que ces négociations ne nous appartenaient pas.

### **Table sectorielle**

Nous l'avons mentionné en abordant le thème de la démocratie syndicale, mais nous ne saurions commencer autrement cette section que par ce rappel désolant : plusieurs amendements adoptés par l'assemblée générale du SEECM n'auront jamais pu être entendus en ASPPC. C'est lors de l'assemblée générale du 10 novembre qu'on informe les professeures et les professeurs que plusieurs demandes du cahier des demandes sectorielles ont été définitivement retirées par le comité de négociation de la FNEEQ. On leur apprend également que plusieurs autres demandes ont été réglées.

C'est le manque de consultation et l'entière absence du processus que l'on dénonce alors par les propositions suivantes<sup>7</sup> :

---

<sup>7</sup> Assemblée générale du SEECM du 10 novembre 2015.

Que le SEECM condamne la FNEEQ pour le retrait de demandes fondamentales sans contrepartie claire et sans avoir consulté les syndicats locaux au préalable.

Que le SEECM exige de la FNEEQ qu'elle consulte ses membres avant de retirer des demandes fondamentales.

En plus de cette impossibilité de débattre au niveau national des revendications qui leur étaient chères et bonifiaient selon eux le cahier de demandes sectorielles, ce qui aura choqué encore davantage les membres du SEECM fut le retrait, par le comité de négociation, de plusieurs demandes «à coût zéro». On retiendra, entre autres, la demande de préciser que les mécanismes assurant la qualité de l'enseignement relèvent des départements et que ceux assurant la qualité des programmes relèvent des comités programmes ou encore celle de renforcer les mesures de conciliation famille-travail-études prévues à la convention.

Il a été vivement rappelé par les membres du SEECM que la consultation devait être prioritaire lors de cette négociation. C'est donc avec une grande déception que les membres de l'assemblée générale ont constaté que certains enjeux majeurs ont été négociés, parfois sans mandat, à d'autres moments sans possibilité de consulter les assemblées générales ou encore selon des délais trop courts. Un exemple criant de ce problème est certainement la façon dont la réallocation de ressources a été incluse dans les demandes sectorielles en cours de négociation.

À titre de rappel, il est important de relire une proposition adoptée par l'ASPPC le 30 septembre 2015 :

Que l'instance de l'ASPPC mandate le comité de négociation pour négocier avec le CPNC dans le but d'en arriver à une entente de principe satisfaisante, sur la base des orientations suivantes :

a) Faire des gains significatifs dans chacun des thèmes de notre cahier de négociation : précarité; tâche et organisation du travail; rémunération et appartenance à l'enseignement supérieur; consolidation du réseau.

Conséquemment, la partie syndicale ne renonce pas à la demande d'ajout de ressources lors de la présente ronde de négociation;

b) La partie syndicale ne démontrera de l'ouverture au principe de la réallocation de ressources existantes qu'aux trois conditions suivantes :

- la partie patronale consent à des avancées significatives sur les points énumérés en a), incluant spécifiquement un ajout de ressources;
- les lettres d'entente sur les garanties doivent être maintenues;
- la partie patronale doit réallouer une partie des ressources des colonnes D (FNEEQ) et C (FEC).

Il s'agit alors de la première fois que le principe de réallocation des ressources est avancé. Notons surtout que la position adoptée était une ouverture au principe de réallocation conditionnelle, entre autres, à un ajout de ressources. Lors de l'instance suivante de

l'ASPPC, le 7 novembre, on demandait pourtant aux représentantes et représentants d'approuver le principe de réallocation, et ce, même s'il n'y avait pas d'ajout de ressources ou même de gains significatifs dans chacun des thèmes du cahier de négociation, allant ainsi à l'encontre de la proposition initiale précédemment présentée en assemblée générale. Les deux recommandations suivantes avaient été alors adoptées en ASPPC.

Que, dans la perspective de relancer la négociation, l'ASPPC accepte de réallouer des ressources pour répondre à des demandes syndicales sans que cela n'affecte la création de postes, tout en préservant les effets de la CI actuelle.

Que, dans la perspective de gains à la faveur des enseignantes et des enseignants à statut précaire, l'ASPPC recommande aux syndicats d'aller en consultation, avec un retour le 20 novembre, sur l'introduction d'une période d'assistance professionnelle formelle au terme de laquelle les enseignantes et les enseignants non permanents améliorent significativement leurs conditions d'emploi.

S'ensuit donc l'indignation des membres du SEECM clairement énoncée par la proposition suivante votée lors de l'assemblée du 10 novembre 2015 :

Que l'assemblée générale refuse l'introduction d'une période d'assistance professionnelle pour les professeurs-es précaires et que l'assemblée générale mandate le comité exécutif de dénoncer vivement et d'opposer un refus catégorique au concept de réallocation des ressources, ressources gagnées lors des dernières négociations.

Les principes chers à une démocratie syndicale forte et dynamique semblaient nous glisser entre les doigts. Nous avons trop souvent « reçu l'information » au lieu d'être consultés. Et le rythme de la négociation, au lieu d'être dicté par la cadence des nécessaires assemblées, s'emballait et devenait un argument. N'avions-nous pas appris de 2012 et des multiples sorties médiatiques de la CLASSE qui disait ne pas pouvoir répondre avant d'avoir consulté les membres, véritables décideurs de l'issue des propositions reçues par les porte-parole ? Cela aurait pourtant dû être, à notre avis, une des « expériences participatives et délibératives inspirantes »<sup>8</sup> qui aurait eu une influence positive sur la façon de voir la négo du secteur public. Mais le carcan du règlement en hâte juste avant Noël, avec ses blitz de négociations qui confinent tout le monde dans un hôtel dans l'attente de nouvelles aura été retenu, au grand désarroi de tous. Pour une dernière fois, espérons-le.

## **Austérité**

Il y a certainement beaucoup à dire sur la conjoncture dans laquelle s'est déroulée la dernière ronde de négociations du secteur public. Qui aurait pu prédire que la « révolution culturelle » de Raymond Bachand et Jean Charest aurait pu être considérée

---

<sup>8</sup> Voir la proposition du 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN précédemment citée en 3<sup>e</sup> note de bas de page.

timide en comparaison des changements majeurs mis de l'avant par le gouvernement Couillard ?

La Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics, les *chantiers contre l'austérité* de l'Institut de recherche socio-économique et la campagne *Refusons l'austérité* de la CSN, entre autres, offraient une belle variété d'argumentaires et de possibilités de mobilisation. Nous étions mobilisés dans un contexte bien particulier et connaissions bien les positions que nos vis-à-vis maintiendraient. Les coupes en éducation, dans les CPE, en santé et en culture devaient être dénoncées et combattues. Et les travailleuses et travailleurs de ces différents secteurs devaient affirmer haut et fort la nécessité de financer adéquatement ces services publics essentiels et dénoncer les impacts de ces coupes.

Il était donc évident, pour les membres du SEECM, qu'on ne pourrait dissocier ce contexte austère des négociations. Le gouvernement ne se gênerait pas pour lier directement le contexte de «rigueur budgétaire» et l'impossibilité d'accorder des ressources et des augmentations de salaire à ses employé-es.

Il s'agissait ici d'articuler des revendications et de lutter pour celles-ci, non pas seulement *malgré* le contexte d'austérité, mais *contre* celui-ci, et de faire des gains sur les deux fronts sans les dissocier.

La campagne *Refusons l'austérité* de la CSN affirme entre autres que «l'austérité détruit la condition féminine» et un des arguments invoqués lors de cette campagne l'a été plus d'une fois dans nos propres assemblées locales :

Les politiques d'austérité sont en train de provoquer des réductions d'emplois importantes et inquiétantes dans la fonction et les services publics. Les femmes occupent très majoritairement ce type d'emplois, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux et seront menacées de le perdre ou susceptibles de ne jamais pouvoir accéder à la fonction publique, où le travail syndiqué est un rempart à la précarité.

De plus, ces bouleversements auront assurément des conséquences sur la charge de travail, l'exigence d'en faire plus avec moins de personnel, avec des conséquences sur la santé des travailleuses.<sup>9</sup>

Cet exemple parmi d'autres illustre clairement la nécessité de penser les négociations du secteur public et la solidarité qu'aurait dû amener la force d'un Front commun de 400000 personnes (dont 75 % sont des femmes) de pair avec la lutte à l'austérité. Manifestement, il ne s'agissait pas de deux thèmes en parallèle.

---

<sup>9</sup> CSN - Refusons l'austérité (s.d.). L'austérité détruit la condition féminine. Repéré à <http://refusons.org/impacts/condition-feminine/>



Au final, il nous semble bien qu'il n'y ait eu que les directions des centrales syndicales pour dissocier la négociation des conditions de travail des employé-es du gouvernement et l'ensemble de la lutte à l'austérité contre ce même gouvernement. Ce dernier aura habilement su imposer son cadre budgétaire préétabli selon les balises lui permettant de poursuivre ses politiques d'austérité comme règlement final sans même avoir à recourir à un décret ou à une loi spéciale. Et cette large solidarité sociale autour d'un enjeu aussi essentiel que le maintien (au minimum!) de services publics accessibles et de qualité se recomposera difficilement.

## **Mobilisation, actions et exercice de la grève**

### **Le SEECM en action**

Les membres du SEECM ont montré leur combativité en organisant et participant à diverses actions d'ampleurs variées afin d'exercer une influence sur les négociations et de se porter activement à la défense des services publics. La diversité des tactiques employées doit être vue comme un reflet du caractère hétéroclite des membres du syndicat.

Plusieurs activités de basse intensité comme le port de macarons, des blitz bruyamment carnavalesques dans les corridors du cégep ou la ponctuation spontanée d'un discours du directeur général à l'aide de bracelets-colimaçons sont venues donner le ton à une mobilisation qui se voulait croissante. Bien que l'envergure de telles actions n'ait pas toujours été spectaculaire, il est possible de les considérer comme un bruit de fond qui ne cesse jamais de se faire entendre. Oui, les cigales ont chanté tout au long des nuits aveugles de l'austérité. Sachons apprécier leur contribution.

Des voix se sont par ailleurs levées à quelques occasions pour réclamer une intensification des moyens de pression. La grève du 1<sup>er</sup> mai 2015 doit être considérée dans cette perspective d'une lutte qui nous amènerait forcément à désobéir aux lois d'un pouvoir que nous jugerions injustes. Quand, à la veille de cette date, la Commission des relations de travail (CRT) a menacé tout le corps professoral de sanctions, une assemblée extraordinaire (réellement extraordinaire) a donné lieu à des échanges qui ont montré en toute beauté la lucidité et la combativité des membres de notre syndicat. Alors que la CSN restait muette sous prétexte de prudence légale et que l'exécutif du SEECM lui-même avait recommandé à l'assemblée, à la suggestion de la FNEEQ, de suivre l'ordonnance émise par la CRT, c'est l'assemblée qui s'est levée. Oui, cette grève serait illégale! Oui, nous nous exposons à des sanctions! Oui, nous avons le courage de nos convictions! Le rassemblement sur le piquet de grève le lendemain confirmerait la fierté de notre décision.

Si nous revenons sur cette date du 1<sup>er</sup> mai, c'est que nous savons qu'elle a été vécue comme un moment crucial de notre lutte. Notre grève s'inscrivait en continuité avec l'histoire des luttes ouvrières. Nous ne sommes pas simplement sortis pour préparer « nos négos », nous allions rejoindre les autres secteurs ciblés par l'offensive néolibérale de privatisation des services publics. Dans un contexte de fort renouvellement du corps professoral, ce 1er mai 2015 aura été pour bon nombre une première expérience de grève dans leur milieu de travail, les quelques timides dernières journées remontant à l'automne 2005. Ce fut donc pour plusieurs une véritable école des procédures d'assemblée générale, un cours accéléré de mobilisation et un premier piquetage ferme, ce qui marquerait durablement les esprits pour imaginer les actions que nous pourrions mener à l'automne.

Mentionnons aussi que d'autres actions ont permis d'imaginer ce que pourrait devenir le mouvement de lutte : un espace où l'autonomie et la créativité seraient mises au profit de la collectivité. Profitant d'une certaine audace du plan d'action du Front commun qui encourageait l'occupation de lieux de pouvoir, des profs ont par exemple envahi des banques pour y faire la classe ou pour y dénoncer la routine de l'évasion fiscale. Le caractère décentralisé de ces actions a permis de tisser des liens de solidarité entre différents secteurs et organismes lavallois touchés non seulement par les négociations mais aussi par les nombreuses attaques néolibérales du gouvernement. Le SEECM a profité de ces moments pour établir des liens avec des organismes communautaires, notamment en devenant membre actif de la Coalition *Laval unie contre l'austérité*. En toute solidarité, les professeurs-es se sont dirigés vers la Cité de santé de Laval pour appuyer les infirmières et infirmiers (FSSS). Les professeures et professeurs de Montmorency se sont aussi rendus aux abords d'un centre jeunesse pour encore une fois soutenir d'autres camarades qui devaient se soumettre à de nombreuses restrictions lors de la tenue de journées de grève en raison de l'obligation du maintien des services essentiels.

## **Obtention d'un mandat de grève**

C'est lors de l'assemblée générale du 8 septembre que nous avons voté en faveur d'un mandat de grève. Ce vote a été tenu en tout début de session et les membres du SEECM y étaient prêts et prêtes; le sujet des négociations était de l'ordre du jour des assemblées générales depuis bientôt une année. Tracts, objets de mobilisation, informations - tant de l'exécutif local que de la FNEEQ et du Front commun – avaient été largement distribués. Les membres de l'exécutif avaient également effectué une tournée des départements pour réaffirmer l'importance du vote et encourager la participation aux débats qui auraient lieu lors des assemblées générales. Il était crucial que toutes et tous puissent exprimer leur point de vue librement et que celui-ci soit reçu dans le respect.

Le décorum de cette assemblée et les procédures<sup>10</sup> mises en place (validation stricte de l'effectif, bulletins de vote, scrutateurs et scrutatrices élus pour le décompte des votes secrets, etc.) contribuèrent au respect du caractère démocratique nécessaire à la tenue sereine d'un vote pour un mandat de grève. Au total, 304 professeurs-es se sont prononcés sur la proposition suivante:

Je mandate le SEECM à déclencher une grève légale de 6 jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Je mandate le SEECM à actualiser ledit mandat avant la fin de l'exercice de ces journées de grève.

La proposition a été adoptée à la majorité par la marge qui suit: 272 pour (89,5%) et 32 contre (10,5%), aucun bulletin n'ayant été rejeté. C'est durant cette assemblée que Frédéric Bernier, conseiller syndical au service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale. (SAMVR-CSN), et Céline Lalande, conseillère à la FNEEQ, ont été invités pour expliquer les règles qui régissent le Fonds de défense professionnelle (FDP) et s'assurer du bon déroulement du vote.

## **Ce qu'on retient**

Tout ceci illustre bien la détermination des forces en présence. Quand les mandats de grève ont été obtenus, les membres du syndicat étaient prêts, forts de la conscience que la lutte ne serait pas facile, certes, mais qu'elle pouvait par contre prendre leurs couleurs. La mobilisation au SEECM a eu ce mérite de donner aux membres l'occasion de sentir leur force collective. Tout le monde ne partait pas en grève avec la même passion, la même intensité, mais tout le monde se savait lié et porté par ce lien.

---

<sup>10</sup> La procédure exigeait que chaque professeur-e fasse valider son effectif afin d'obtenir un carton qui serait éventuellement échangé contre un bulletin de vote ensuite comptabilisé par l'équipe de scrutateurs dûment élus par l'assemblée. Le décompte était contrevérifié à 2 reprises.

Alors que les trois premières journées de grève (29 octobre et 16-17 novembre 2015) avaient été très réussies, nous attendions résolument la tenue des trois autres journées, prévues pour les 9, 10 et 11 décembre, et espérions même actualiser notre mandat de grève. Le 24 novembre 2015, l'assemblée générale a ainsi mandaté ses représentantes et représentants pour demander au Front commun qu'une action soit rapidement organisée dans le cas d'une loi spéciale ou d'un décret. Cette nécessité d'agir en cas d'imposition par le gouvernement de nos conditions de travail avait d'ailleurs déjà été réfléchi et débattue par les membres du SEECM lors de l'assemblée du 21 mai 2015<sup>11</sup>.

Malheureusement, tant l'élan mobilisé du SEECM que cette confiance qui aspirait à s'étendre au secteur communautaire furent brisés par la décision unilatérale des hautes instances du Front commun de suspendre les trois journées de grève nationale du mois de décembre 2015. Alors que tout s'était construit graduellement, que les solidarités arrivaient tranquillement à se reconnaître, tout s'est soudainement arrêté. Bêtement. Brutalement. La manifestation du 9 décembre, dernière journée de grève, hautement formatée avec ses heures d'attente contenues à la place Émilie-Gamelin (alors qu'au nombre que nous étions, le centre-ville aurait d'emblée pu être occupé), n'a pas su consoler qui que ce soit.

Tout ceci montre qu'une mobilisation de valeur ne peut prendre source qu'à partir du moment où les membres du syndicat bénéficient d'une autonomie d'action. C'est à travers elle qu'ils et elles arrivent à se reconnaître.

Que serait-il advenu si nous avions poursuivi la lutte en janvier, au retour du temps des Fêtes? Là encore, les assemblées générales n'ont pas pu se prononcer. Pourtant, à la suite de la suspension des trois journées de grève (qui mènerait à l'annulation de deux de celles-ci), cette perspective avait explicitement été évoquée par plusieurs membres et le regroupement cégep avait même adopté une proposition permettant d'envisager cette éventualité, lors de sa rencontre du 22 novembre 2015<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> L'assemblée générale avait alors adopté «Qu'en plus de son éventuel mandat de grève, la FNEEQ se dote d'un plan d'action permettant d'accentuer son rapport de force incluant une réflexion sur le comportement à adopter face à une loi spéciale.»

<sup>12</sup> Que le regroupement cégep de la FNEEQ invite le Front commun à tenir ses trois jours de grève au plus tard le 11 décembre 2015.

Que le regroupement cégep de la FNEEQ invite le Front commun à préparer une consultation des assemblées générales en vue d'obtenir des mandats de grève générale illimitée à exercer en Front Commun et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Que la FNEEQ invite l'ensemble des organisations syndicales à affirmer que, dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopte une loi spéciale, la poursuite de la grève peut constituer un geste de désobéissance civile légitime.

Au lieu de tout cela, la suite des événements a été fort différente : l'entente de principe sectorielle a été conclue le 7 décembre 2015 et celle de la table centrale le 17 décembre.

### **Et ce fut la fin des actions**

L'arrivée des ententes aura signé la mise en suspens des diverses actions qui ne reprendraient tout simplement pas, étant donné l'issue des votes au niveau national.

C'est le 22 janvier 2016 qu'a eu lieu le vote local sur les ententes de principe. Les membres du comité exécutif avaient inscrit leur dissidence face à la recommandation de ces ententes aux membres du SEECM lors d'une instance de l'ASPPC. Cette dissidence ainsi qu'une demande du comité de négociation et de stratégie de la FNEEQ ont motivé l'invitation de membres du comité de négociation à venir présenter ces ententes. Suite aux présentations, les membres ont pu questionner, commenter et débattre, toujours dans le respect du décorum et des procédures auxquels l'assemblée avait pu se familiariser depuis l'hiver 2015. La proposition suivante était au jeu :

Que l'assemblée générale du SEECM se prononce sur les questions suivantes:

Êtes-vous pour ou contre l'adoption de l'entente de principe entre le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) et l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) intervenue le 7 décembre 2015?

Êtes-vous pour ou contre l'adoption de l'entente de principe entre le Conseil du trésor et le Front commun intervenue le 17 décembre 2015?

Le dépouillement des bulletins de vote permit les constats suivants :

Entente à la table sectorielle, 124 membres ont voté contre (79%), 32 pour (21%) et il y a eu 1 annulation.

Entente à la table centrale, 123 membres ont voté contre (78,3%), 31 pour (21,7%) et il y a eu 3 annulations.

L'adoption des ententes de principe fut donc rejetée à la majorité par les membres du SEECM *a contrario* de la majorité des membres et des syndicats de la FNEEQ.

### **Médias et communications**

« Pour nous, c'est clair qu'on a atteint l'objectif d'éviter encore plus l'appauvrissement des travailleurs. Et au final de l'exercice, considérant l'inflation, qui n'est pas particulièrement très élevée en termes de prévision, on devrait même être en mesure

d'effectuer un certain rattrapage salarial. »<sup>13</sup> Ainsi s'exprimait Jacques Létourneau, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dans une nouvelle publiée par Radio-Canada le 20 décembre 2015. Plusieurs problèmes s'entrecroisent ici. Tout d'abord, nous aurons peu d'influence sur la façon dont les médias présenteront les ententes de principe survenues. Si les médias de masse sont en partie responsables de la manière de présenter les choses, il faut que la structure syndicale puisse répondre rapidement, largement. Nous croyons que ceci doit se faire par la production d'un contre-discours adressé aux membres et par des déclarations publiques qui pourraient être reprises par les médias afin d'affirmer que l'issue des négociations demeure entre les mains des membres.

Aussi, ces ententes sont présentées comme la fin de la négociation, alors qu'il reste pourtant encore toute la consultation des assemblées générales (et à 400000 travailleuses et travailleurs, ça en fait tout un nombre, d'assemblées!). Afin que les membres ne ressentent pas la signature d'une entente de principe comme la fin des négociations, nous croyons qu'un large travail de communication doit être fait, à partir des centrales syndicales, pour une compréhension partagée que le processus n'est pas terminé et que la convention collective n'est pas signée tant que la majorité des membres et des syndicats n'acceptera pas le contenu des ententes.

Si une stratégie d'éducation et de communication devrait être mise de l'avant pour désamorcer les raccourcis des grands médias, il ne devrait pas être possible pour les dirigeants syndicaux d'ainsi commenter les ententes de principe. Ils contribuent à alimenter ce sentiment que la négociation n'appartient pas aux membres de la «base» et minent le processus démocratique.

Il nous semble porteur de réfléchir les prises de parole des dirigeants syndicaux dans une optique du «porte-parole», avec un souci de prudence et de préservation de l'importance de la parole des assemblées générales. Mentionnons que ceci est un enjeu crucial en temps de négociation (sur les ententes de principe, par exemple) mais cela vaut également pour la préservation des alliances développées et des actions qui se mettent en place. Nous croyons que les déclarations publiques ne devraient pas faire fi d'actions en cours.

Par exemple « alors que la question de la grève sociale était débattue dans bon nombre de syndicats de professeurs de cégep, le président de leur centrale y allait de déclarations publiques qui excluaient le recours à des grèves illégales. Si nous ne croyons pas que Dominic Maurais, chroniqueur à Radio X, soit synonyme de rigueur journalistique, il est quand même inquiétant de lire sous sa plume : "En 2015, les étudiants resteront seuls

---

<sup>13</sup> Radio-Canada (2015). Le Front commun syndical livre les détails de l'entente de principe. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/12/20/001-front-commun-detaills-entente-principe-syndicat-fonction-publique-quebec.shtml>

dans la rue, et ce, pour un bon petit bout. Et ma rencontre face à face (*sic*) avec le président de la CSN Jacques Létourneau m'en a convaincu plus que jamais." »<sup>14</sup>

## **Perspectives : recommandations**

**Nous souhaitons conclure ce bilan local des négociations nationales par des recommandations qui permettront de penser une négociation qui nous ressemble davantage et qui offrira une prise démocratique constante en 2020.**

### **Démocratie syndicale, table sectorielle et table centrale**

Qu'une réflexion soit faite pour trouver les moyens qui permettront aux propositions et amendements des AG locales de « remonter » aux parties nationales et que ces moyens soient présentés dans les instances appropriées avant la prochaine ronde de négociations, avant que ceux-ci puissent être mis de l'avant.

Que le rythme de la négociation ne soit pas imposé par la partie patronale ou par un empressement des négociateurs nationaux, mais qu'il soit basé sur la cadence des assemblées pour permettre de réelles consultations des assemblées locales (ex : grève étudiante 2012) et que le fonctionnement en « blitz de négo » soit repensé afin de les éviter.

Que les négociations se fassent sur la base de mandats octroyés par les assemblées.

Que les assemblées générales et leurs représentants et représentantes soient consultés à toutes les étapes des négociations.

Qu'un futur Front commun fonctionne selon le principe suivant : que les moyens de pression entrent en vigueur pour tous les syndicats si une majorité d'entre eux se prononcent pour et que les moyens de pression ne puissent cesser, de la même façon, que si une majorité de syndicats se prononcent en ce sens. Il s'agit là d'un principe démocratique fondamental (la décision de la majorité s'applique à toutes et à tous). L'appliquer donnerait une force beaucoup plus grande au Front commun. Ce principe pourrait s'accompagner de différentes formes de soutien envers les syndicats plus fragiles.

---

<sup>14</sup> Leduc, S. & L'Ecuyer, K. (2016). « On annonçait des saisons chaudes ». *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, L'accès à la justice, quelle Justice ?, (16), p.191-192. Les auteurs ont tiré cette citation de Maurais, D. (31 mars 2015). « Papa ne viendra pas souper » <http://www.journaldemontreal.com/2015/03/31/papa-ne-viendra-pas-souper>, Opinions, *Journal de Montréal*

## **Austérité**

Qu'il ne soit pas possible de dissocier le contexte sociopolitique de la négociation du secteur public des revendications qui y sont liées.

## **Mobilisation, actions et exercice de la grève**

Que des alliances les plus larges possible avec notamment les groupes communautaires, les associations étudiantes, les groupes de défense (par exemple de chômeuses et chômeurs, des non syndiqué-es, etc.) soient développés pour former des coalitions durables et créer par la solidarité un véritable rapport de force.

Que des actions décentralisées et que la réflexion sur la grève sociale se poursuivent dans les années menant à la prochaine négociation, pour « faire l'éducation<sup>15</sup> ».

Qu'en temps de négociation, même en Front Commun, il soit possible d'exercer des moyens de pression décentralisés sur la base de votes avec un plancher minimal d'assemblées générales et/ou de membres ayant voté en faveur de ces actions (ex. : 1er mai 2015).

## **Médias et communications**

Que de l'éducation soit faite pour que la médiatisation des ententes de principe ne signifie pas la fin de la négociation.

Que les dirigeants syndicaux fassent preuve de prudence dans leurs déclarations publiques en temps de négociations, particulièrement au moment où des ententes de principes surviennent.

---

<sup>15</sup> «Faire l'éducation» est ici en lien avec cette affirmation de Carolle Dubé : « Il n'y a pas une grande culture de grève dans le secteur public, a mentionné Carolle Dubé. C'est certain qu'on a un travail d'éducation [à faire]. » Dutrisac, R. (1<sup>er</sup> avril 2015). Pas de grève imminente dans le secteur public. *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/436108/pas-de-greve-imminente-dans-le-secteur-public>



## **Annexe : Calendrier des étapes locales des négociations**

### **Assemblées générales : dates importantes**

#### **1. 8 octobre 2013**

- Proposition qui précise que bien que la rémunération soit une revendication importante, cette dernière ne doit pas disposer des autres revendications.

#### **2. 11 février 2014**

- Adoption du plan d'action proposé par la FNEEQ.

#### **3. 18 mars 2014**

- Visite du comité de négociation (FNEEQ).

#### **4. 9 septembre 2014**

- Adoption du cahier des demandes à la table centrale.
- Information sur une possible instance FEC-FNEEQ (deviendra ASPPC).

#### **5. 7 octobre 2014**

- Adoption du plan des demandes à la table sectorielle (tel qu'amendé).

#### **6. 9 décembre 2014**

- Proposition qui fait que la lutte à l'austérité soit une priorité autant pour le SEECM que pour la CSN.

#### **7. 17 février 2015**

- Le SEECM se prononce en faveur de l'organisation d'une journée nationale de perturbation économique (grèves, blocages, occupations, etc.) contre les mesures d'austérité et les éventuels décrets et ce, dès ce printemps.

#### **8. 31 mars 2015**

- Mandat d'organiser, planifier et promouvoir la grève sociale du 1er mai 2015 en vue d'un vote de grève le 21 avril 2015.

#### **9. 21 avril 2015**

- Mandat de grève sociale pour le 1er mai 2015.

#### **10. 30 avril 2015**

- Le SEECM ne suivra pas l'ordonnance émise par la Commission des relations du travail. L'assemblée générale a décidé de participer à la grève sociale du 1er mai.

#### **11. 21 mai 2015**

- Mandat de planifier l'exercice de la grève générale en Front commun à l'automne 2015.

#### **12. 8 septembre 2015**

- Obtention d'un mandat de grève légale de 6 jours à exercer en Front commun.

**13. 29 septembre 2015**

- Rejet de la proposition globale en vue du renouvellement des conventions collectives du personnel enseignant.

**14. 6 octobre 2015**

- Plan local de perturbations

**15. 10 novembre 2015**

- L'assemblée générale propose que plusieurs demandes du cahier des demandes sectorielles soient ramenées.

**16. 24 novembre 2015**

- Les membres de l'assemblée générale se positionnent sur un possible décret. Ils mandatent ses représentants-es pour demander que dans le cas d'une loi spéciale ou d'un décret, le Front commun en alliance la plus large possible participe à ou organise une action pour dénoncer le gouvernement dans les 48 heures ouvrables.
- On reconduit le plan local de perturbations.

**17. 15 décembre 2015**

- On reconduit le plan de perturbations

**18. 22 janvier 2016**

- Vote sur l'entente de principe à la table centrale et à la table sectorielle. Toutes deux ont été rejetées à la majorité.

**19. 8 mars 2016**

- Création d'un comité local de bilan des négociations

**20. 20 mai 2016**

- On dénonce l'actuel blocage dans la rédaction des textes de la convention collective 2015-2020.

**Actions**

1. 1er mai 2015 : grève sociale
2. À partir du 30 septembre, tintamarre les mercredis et les jeudis
3. Une heure de piquetage le lundi 5 octobre 2015
4. Diffusion de tracts
  - Professeurs-es
  - Étudiants-es (rentrée et aux portes ouvertes)
  - Parents (rentrée et aux portes ouvertes)
5. Affiches
6. Port du macaron Profs en négo et éventuellement en colère

7. Port du foulard FNEEQ
8. Actions avec Laval unie contre l'austérité (ex : déploiement de bannières sur les viaducs)
9. Actions avec la Coalition main rouge
10. Journées de grève le 29 octobre, le 16 et le 17 novembre et le 9 décembre 2015.

### **Solidarité intersyndicale**

#### **1. 2 janvier 2016**

- Adoption d'une motion de solidarité avec les travailleurs-euses de la fonction publique qui n'ont pas encore convenu d'ententes et d'un mandat donné au comité exécutif de poser des actions de solidarité.

#### **2. 8 mars 2016**

- Proposition pour appuyer nos collègues professionnels-es qui négocient toujours leur convention collective : que l'ensemble des professeurs-es, sauf ceux et celles libérés-es à cette fin, boycottent les comités paritaires à l'exception du Comité des relations de travail.

#### **3. 22 août et 20 septembre 2016**

- Piquetage solidaire lors des demi-journées de grève de nos collègues professionnels affiliés au SPGQ, toujours sans convention collective